

## **Compte rendu**

### **Conseil Municipal du Mardi 16 Décembre 2008**

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le mardi 16 décembre 2008 a examiné les points suivants :

#### **Dissolution du SIVOS : précision**

Une précision a été apportée à la délibération du 6 novembre 2008 dans le cadre de la demande de dissolution du SIVOS de Nouilly, Mey, Vantoux, afin de mentionner que ce SIVOS ne dispose ni d'actif ni de passif.

#### **Tableau des effectifs :**

Le conseil municipal valide la modification du nombre d'heures du poste d'adjoint des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe de Mademoiselle Chrisment, portant celui-ci à 14 heures 50 semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### **Remboursement de Frais :**

Le conseil municipal autorise l'émission d'un mandat d'une valeur de 197,00 euros en faveur de Monsieur Bellei, correspondant au remboursement de frais liés à l'achat de mobilier pour l'aménagement d'un bureau à la mairie.

#### **SIVT : adhésion de deux communes :**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Lemud et de Villers Stoncourt au SIVT du Pays Messin

## **DIVERS**

Le maire a fait le point sur les prises de position des délégués de la commune au cours du débat d'orientation budgétaire de la CA2M. Le conseil municipal a approuvé.

Le maire informe le conseil municipal du dépôt attendu d'un nouveau permis de construire émanant des Hôpitaux Privés de Metz pour le futur Hôpital Roberts Schuman sur le site de Lauvallières. En raison de l'absence de financement immédiat de la part de l'Etat, les Hôpitaux Privés de Metz vont procéder à un phasage de l'opération.

Sécurisation de la RD69 : le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé en faveur de la Société VRI sise à Montoy-Flanville.

Le futur lotissement « les Jardins de Fonny » : un plan d'aménagement de la zone a été présenté par le lotisseur. Le conseil municipal l'examinera courant janvier 2009 au cours d'un conseil municipal exceptionnel.

Transport scolaire : une réflexion est en cours pour en faire un transport dédié, confié à une société privée.